



Randonnées pédestres autour de Vouzon



- **Conseils aux randonneurs** : Quelques infos pratiques
- **Circuit n°1** : Le village et ses briques
- **Circuit N°2** : La Gimotière par la Croix des Demoiselles **4km**
- **Circuit N°3** : Les Noues froides et les étangs **6 km**
- **Circuit N°4** : La piste cyclable par la Croix du Tertre /le Jardin des Lierres **12 km.**
- **Circuit N°5** : Le chemin de Failly et l'ancienne voie romaine **7,5 km**
- **Circuit N°6** : L'ancienne voie romaine jusqu'à la route de Chaon **14 km.**
- **Circuit N°7** : La Tremblaye **5 km**
- **Circuit N°8** : Le carrefour du Sultan et la ferme du Poteau **8 km**
- **Circuit N°9** : Le château et l'étang de la Grillère **7 km**
- **Circuit N°10** : Les étangs de Cansle et du Saussay **6 kms**

Chaque circuit est téléchargeable sur le site www.vouzon.fr

Réalisation du document par l'Association pour la préservation du Patrimoine Culturel de Vouzon (APPCV) et le concours de la Commune de Vouzon

Crédit photo © Gilles TEILLET

Edition 2018

Conseils aux randonneurs

Les circuits pédestres présentés dans ce guide sont accessibles à tous, jeunes ou moins jeunes. Ils sont accompagnés d'un descriptif sommaire et non exhaustif ainsi que de la zone d'intérêt de la carte IGN 2221^E où l'itinéraire est représenté en pointillé avec les étapes principales numérotées sur le parcours et reportées dans le texte. L'échelle n'a pas été rapportée car elle varie d'un circuit à l'autre. La longueur du circuit est approximative et n'est donnée qu'à titre indicatif. Aucun parcours n'est balisé par nos soins.

Dans la plupart des randonnées, le point de départ est la mairie mais dans certains cas, il est conseillé de se rendre en voiture sur le site de départ. Veillez à vous garer de façon à ne pas gêner le passage d'éventuels véhicules autorisés.

Certains parcours empruntent des « CR » ou chemins ruraux qui en général sont notifiés par un panneau sur le terrain. Parfois, il est nécessaire de passer sur un tronçon de route où la circulation automobile peut présenter un danger. Rappelons qu'il est conseillé de marcher à gauche, face aux voitures. En tout cas, surveillez les enfants et soyez prudents!

Lors de ces promenades, la nature nous accueille: soyez respectueux de la faune, de la flore, des vieilles pierres... et ne laissez pas de débris. Enfin, vous êtes en Sologne. Attention! En période de chasse, renseignez-vous avant de partir.

Bonne randonnée!

